



Le Maire de Poisat

Poisat, le 29 novembre 2023

Le conseil municipal de la commune de Poisat (Isère), s'est réuni le **lundi 25 septembre 2023**, à 19 heures, en mairie, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire, Ludovic BUSTOS.

PRÉSENTS : M. Ludovic BUSTOS, Mme Zohra ABDICHE, M. Hervé FANTON, Mme Isabelle PIGEON, M. Grégory GABREL, M. Jean-Philippe DI GENNARO, Mme Marie-Pierre MOUTRILLE, M. Romuald VIANDE, Mme Nathalie LOMBARDO, M. Patrice TORNATORE, Mme Sandrine MENDUNI, M. Florent HOLLENDER, M. Frédéric FRÉVOL, Mme Sarah BENALLOU ; M. Frédéric LAGUT, Mme Catherine RICUPERO, M. Alain-Patrick FAUCONNET ;

ABSENTS : Mme Gwenaëlle GUERS ; Mme Carol GAUD ;

POUVOIRS : De Mme Gwenaëlle GUERS à M. Florent HOLLENDER

SECRÉTAIRE : M. Frederic FREVOL ;

Par la présence de 17 élus sur 19 en exercice et 1 pouvoir, le quorum est atteint.

M. le Maire, Ludovic BUSTOS propose aux membres du conseil municipal d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2023. Aucune question ni remarque n'a été émise par les membres présents du conseil municipal. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

INTERCOMMUNALITÉ / MÉTROPOLE

Présenté par Hervé FANTON, adjoint délégué, le rapport du représentant des élus siégeant dans les instances de la Société Publique Locale Agence Locale de l'Énergie et du Climat (SPL ALEC). Il rappelle que les principales missions de la SPL sont l'accompagnement des habitants, des collectivités et des entreprises qui souhaitent minimiser leurs consommations d'énergies. Il indique qu'au court de l'année 2022, la SPL ALEC a contractualisé quatorze marchés avec Grenoble-Alpes Métropole et dix-huit avec des communes actionnaires, dont un avec la commune de Poisat pour l'organisation d'une soirée thermographie. La SPL a également bénéficié de subventions (Fonds européens, Caisse d'Allocations Familiales, ADEME-Région) pour des actions complémentaires aux commandes des actionnaires. L'activité de la SPL est en hausse, notamment en raison des nouveaux marchés confiés par les actionnaires, mais aussi en raison de la forte demande de la part des usagers du service public métropolitain.

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque de la part des membres présents du conseil municipal.

Le conseil municipal prend acte du rapport.

Présentée par le Maire, Ludovic BUSTOS, la convention concernant le financement des projets partagés dans le cadre des coopérations entre les communes de Bresson, Eybens et Poisat et leurs CCAS. Il indique que cette convention a pour objet de préciser les modes de répartition financière des contributions aux projets, à savoir :

- Soit au prorata du nombre d'habitants des communes,
- Soit au prorata du nombre de participants de chaque commune ou CCAS,
- Soit selon le nombre d'heures d'intervention du projet dispensé au bénéfice de chacune des communes ou CCAS.

Toute autre modalité de répartition devra faire l'objet d'une convention spécifique.

La délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

PATRIMOINE

Présentée par Hervé FANTON adjoint délégué et Marie-Pierre MOUTRILLE, conseillère municipale déléguée, la cession d'un local et de plusieurs parcelles communales à la Métropole. Elle rappelle que la Métropole est gestionnaire du cimetière intercommunal situé sur la commune de Poisat et que pour améliorer son service à la population, cette dernière a proposé de lui céder un local de 95 m² situé Place G. Brassens pour un montant de 124 000€ et plusieurs parcelles classées en zone UV (parcs urbains) pour un montant total de 37 166€.

Sandrine Menduni demande à quoi servira les locaux.

Marie-Pierre Moutrille précise à Sandrine MENDUNI que les locaux serviront de bureaux.

Frédéric FREVOL demande si la commune a une date limite pour signer le compromis de vente. Marie-Pierre Moutrille précise qu'il n'y a pas de date précise mais que cela se fera d'ici fin décembre pour que les services de la Métropole puissent avoir les clés début 2024 afin d'entamer les travaux à réaliser.

Le Maire ajoute qu'une délibération sera proposée au conseil métropolitain du 29 septembre 2023. C'est le notaire de Grenoble-Alpes Métropole qui aura la gestion de la formalisation des ventes.

Sandrine MENDUNI et Romuald VIANDE demandent si la parcelle occupée par les ruchers est concernée et si d'autres parcelles pourraient être concernées à l'avenir pour une autre extension du cimetière ? Hervé Fanton indique que les ruchers pourront continuer à être présents via une convention d'occupation du domaine public métropolitain jusqu'à la date des travaux qui seront probablement réalisés dans quelques années.

Le Maire précise qu'il n'est pas prévu une autre extension du cimetière intercommunal. L'accès à la colline sera maintenu et sera discuté au moment de l'aménagement.

Jean-Philippe DI GENNARO remarque qu'avec l'extension du cimetière intercommunal, il serait bien de penser au parking des véhicules.

Hervé Fanton et M. le Maire précisent qu'il s'agit, par cette délibération, de permettre à la Métropole d'avoir une réserve foncière pour l'extension du cimetière. Lorsque le projet d'aménagement sera envisagé, un comité de pilotage avec la commune sera créé et permettra d'évoquer les différents sujets (mobilité, stationnements, accessibilité...)

L'approbation de la cession du local est adoptée à la majorité des membres avec un vote contre de M. Patrice TORNATORE.

L'approbation de la cession des parcelles cadastrales et la signature des documents par le Maire est adoptée à l'unanimité des membres présents.

FINANCES

Grégory GABREL, adjoint délégué, explique que les demandes de subvention déposées par les associations ont été examinées. Il précise que les montants alloués à cette liste de bénéficiaires, tiennent compte des crédits inscrits au budget.

ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES

FNACA	100 €
COLLECTIF INDEPENDENCIA PÉROU	500 €

TOTAL	600 €
--------------	--------------

Cette délibération n'a fait l'objet d'aucune question ni remarque de la part des membres présents du conseil municipal et est adoptée à l'unanimité.

RESSOURCES HUMAINES

Présentée par Mme Zohra ABDICHE, adjointe déléguée, le recrutement dans le cadre du dispositif parcours emploi compétence, d'un contrat unique d'insertion/contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI/CAE). Elle rappelle que le parcours emploi compétences est un dispositif qui permet aux personnes les plus éloignées du marché du travail, comme les chômeurs de longue durée, les seniors, les travailleurs handicapés ou les bénéficiaires de certains minima sociaux, de développer des compétences, d'accéder plus facilement à la formation et à l'inclusion durable dans l'emploi. Elle précise que ce recrutement concerne le poste d'un animateur périscolaire, pour une durée de 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2023.

Sandrine MENDUNI demande s'il s'agit d'un nouveau poste ou d'un nouveau recrutement ? Zohra ABDICHE indique qu'il s'agit d'une personne déjà en poste qui répond aux critères de l'insertion.

Cette question est adoptée à l'unanimité des membres présents.

INFORMATIONS

Conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire informe les membres du conseil de la signature :

- **Convention de frais de fonctionnement école Herbeys**

Avec la commune d'Herbeys, une convention de participation aux frais de fonctionnement de l'école d'Herbeys, pour les enfants poisatiers scolarisés à Herbeys en 2022/2023. La participation de la commune pour six enfants est fixée à 5 820€, soit 970€ par enfant.

- **Nouvelle convention d'adhésion au dispositif d'instruction d'autorisation de droits des sols (ADS)**

Avec Grenoble-Alpes Métropole, la nouvelle convention d'adhésion au dispositif d'instruction des autorisations du droit des sols pour une durée d'un an à compter du 1^{er} octobre 2023 jusqu'au 30 septembre 2024. Elle pourra être renouvelée chaque année par la signature d'une nouvelle convention.

- **Convention de mise à disposition de personnel**

Une convention fixant les modalités pratiques et financières de mise à disposition de personnel dans le cadre de remplacement ou de surcroît d'activité, avec les Associations Intermédiaires MFI-SSAM Service à la personne et aux collectivités (ex ADAMS), en tant que structure référente et ULISSE SERVICES, en tant que structure binôme. Le coût horaire de la facturation est fixé du 01/09/2023 au 31/08/2024 selon la formule suivante : taux smic horaire en vigueur x 1,95.

- **Institution d'une régie d'avances temporaire (SEJVA)**

Il est institué une régie d'avances auprès du service Enfance Jeunesse et Vie Associative pour la période du 1^{er} septembre au 30 novembre 2023, afin d'assurer la bonne organisation du projet de mini-séjour à Paris pour les enfants du CMEJ.

- **Marché de réfection et d'isolation de la toiture du CSCS - avenant n°1**

Avec la société MERLE, un avenant n°1 en plus-value d'un montant de 8 089.13 € HT, pour la nécessité de renforcer la charpente sur la toiture principale dans le cadre du marché de réfection et d'isolation de la toiture de Centre Socio-Culturel et Sportif, soit une hausse de 4.09% du montant du marché.

- **Marché de réfection et d'isolation de la toiture du CSCS - avenant n°1**

Avec la société GPM ÉCHAFAUDAGES un avenant n°1 en moins-value, d'un montant de 660 € HT pour faire suite aux droits de voirie accordés gratuitement par la Métropole, soit une baisse de 2.98 % du montant du marché.

- **Marché de maîtrise d'œuvre pour la cour d'école élémentaire**

Avec la société SINEQUANON', un marché de maîtrise d'œuvre pour la désimperméabilisation et le réaménagement de la cour de l'école élémentaire Jean Mermoz à Poisat, pour un montant de 13 700 € HT.

- **Contrat plateforme de télétransmission des actes**

Avec la société LIBRICIEL SCOP, un contrat pour la mise en œuvre de la plateforme de télétransmission des actes à la Préfecture pour un montant de 600€ HT et l'hébergement, la maintenance et support pour un cout annuel de 95 € HT.

- Contrat plateforme télétransmission flux financiers

Avec la société BERGER LEVRAULT, un contrat pour la mise en service des échanges sécurisés pour le module PESV2 pour un montant de 890 € HT et un abonnement aux services d'échanges sécurisés des flux financiers PESV2 pour un cout annuel de 324 € HT.

L'ordre du jour étant épuisé et les débats avec le public terminés, la séance est levée à 19h59.

Fait à Poisat le 29 *novembre* 2023

Le secrétaire
Jean-Philippe DI GENNARO



Le Maire,
Ludovic BUSTOS


